



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT
MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN**

**AVIS PUBLIC
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES**

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 65.5-2019 MODIFIANT LE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE LE 19 MARS 2019, À 19H00
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL AU 5 RUE GALE À ORMSTOWN

AVIS PUBLIC est donné ce qui suit:

1. Adoption du premier projet de règlement 65.5-2019

Lors d'une séance tenue le 4 mars 2019, le conseil de la municipalité d'Ormstown a adopté le premier projet de règlement 65.5-2019 modifiant le plan d'implantation et d'intégration architecturale 65-2011.

2. Objet du premier projet de règlement 65.5-2019

L'objet du premier projet de règlement 65.5-2019 vise à :

- Régir les constructions pour la zone H04-432.

Les zones touchées par la modification sont les suivantes : **zone H04-432**

3. Assemblée publique de consultation

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 19 mars 2019, à 19h00, dans la salle du conseil municipal au 5, rue Gale à Ormstown. Au cours de cette assemblée publique, la municipalité expliquera le premier projet de règlement. Il expliquera les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce premier projet de règlement.

4. Approbation référendaire

Le premier projet de règlement 65.5-2019 ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

5. Consultation des premiers projets de règlement 65.5-2019

Le premier projet de règlement 65.5-2019 ainsi que la description et l'illustration des zones touchées par le présent projet de règlement peuvent être consultés à l'hôtel de ville situé au 5, rue Gale à Ormstown aux jours et heures d'ouverture des bureaux. Des copies peuvent être obtenues sans frais.

Donné à Ormstown ce 7 mars 2019.

Georges Lazurka
Directeur général